

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

AMENDEMENT

N ° CE17

présenté par

M. Nury, M. Abad, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Louwagie, M. Lurton, M. Masson,
M. Cattin, M. Jean-Claude Bouchet, M. de la Verpillière, Mme Meunier, M. Kamardine,
M. Deflesselles, M. Bazin, M. Boucard, M. de Ganay, M. Leclerc, M. Vialay, M. Viala,
M. Rolland et M. Reda

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.